L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 61, Rue Chartres.

ÉDITION QUOTIDIENNE.....$12 | payable d'avance
ÉDITION HEBDOMADAIRE.....$10 | payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 8 FEVRIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON

DU CHARTISME EN ANGLETERRE.

Le chartisme n'est qu'une variété de socialisme moderne; comme l'owenisme, le St. Simonisme, le Fourriérisme et le Communisme, c'est une idée *prétendue* humanitaire, une tentative assez bizarre de régénération sociale. Nous pensons donc qu'on nous saura gré d'exposer le plus succintement possible les doctrines fondamentales du chartisme, encore fort peu connues de ce côté de l'Atlantique. Pour plus d'exactitude nous avons mis à contribution diverses Revues Européennes ainsi'autres le *Monthly Chronicle* le *Quarterly Review* et la Revue Britannique: pensant qu'en pareille matière mieux vaut citer vrai qu'original.

Le Chartisme a déjà eu son pamphlétaire son poète épique, son historien.

"Fachetai récemment à Londres, dit le rédacteur du *Monthly*, dans la boutique obscure d'un pauvre libraire, un petit pamphlet qui ne coûte six sous. Le nom de l'auteur prétendu est *Marcus*, voici le résumé des conseils donnés par cet terrible philosophe aux classes ouvrières de la Grande Bretagne en fort mauvais style et sur papier jaune. L'Angleterre, selon lui, ne pourra subsister qu'à une condition: "C'est que toutes les familles pauvres tuent un enfant sur quatre." Il dit cela d'un ton fort calme, en parodiant les gauches, embarrassées sans doute, mais évidemment sérieuses et sincères. Son avis est qu'on ne peut procéder trop tôt à "l'extinction sans douleur" de cette progéniture errante. Tel est son plan; tel est son remède. Qu'en dites-vous? Les stances infernales de Dante sont elles aussi terribles?

"Marcus est, d'après son portrait tracé par lui-même, un homme pieux, honnête, dévoué, un vrai philantrope; il se prétend patriote. Bienfaiteur du genre humain, il a vu les maux de notre espèce. Debout sous un ciel d'airain, faisant sentinelle au sommet de sa tour élevée, il a compris la douleur de ces générations qui se pressent et qui ont fait comme les naufragés sur leur radeau dans l'Océan et dans la tempête. Il opère scientifiquement la vapeur du charbon, l'acide prussique, choisissent Cette opération est bien d'autres de la même efficacité peuvent hâter pour philantropiquement cette population exagérée. Les pères ne feront aucune difficulté; les mères y consentiront. L'écrivain charitable nous parle ensuite avec gravité et mélancolie des beaux cimetières où ces pauvres enfans iront dormir, des longues allées de cyprès paisibles qui couvriront leurs restes de fleurs fraîchement éclosées, et des promenades mélancoliques ainsi ménagées aux mères infanticides, heureuses de savoir tous les soirs les ombres de leurs enfans massacrés. Voilà, certes, un sublime patriotisme!

Effrayante révélation, cependant! car quelle doit être poignante la souffrance qui se trahit par de tels systèmes! Quelle profonde misère que celle qui a pu faire penser à de tels remèdes!

A côté du pamphlet de Marcus se place un autre ouvrage bien rusé, bien mystérieux de quelque imprimerie clandestine, ayant pour titre: *Ernest, ou la régénération sociale.* Si Marcus, philosophe du Chartisme, a développé sa théorie, celui-ci écrit l'épopée du mécontentement populaire; et il le fait avec une vigueur effrayante de pensées, avec la colère du génie.

"Le poète chartiste choisit pour ses héros des hommes du peuple et pour théâtre de son drame un petit village anglais. Le rang des juges, les plus hautes dignités de la société, on recoit obscur du jugé lui suffisent. Un jeune ministre dissident, pauvre et obscur; un fermier ruiné par la dîme; un braconnier gentilhomme, qui chasse sur les terres autrefois après avoir perdu les aïeuls; la fille du fermier; un berger; un musicien ambulant, tels sont ces personnages, tous malheureux, tous indigens, mais tous animés d'une flamme de colère et de vengeance qui domine l'œuvre. Aigris par leurs souffrances communes, pleins de rage et de jalousie contre les supériorités sociales, ils unissent leur faisceau et conspirent sous la direction du ministre dissident. La police découvre leur coalition: ils battent les constables, ouvrent les prisons, soulèvent l'étendard de la révolte, forment le noyau d'une armée et finissent par établir la république... et l'avenir s'anglant se voile aux yeux du poète après le massacre des seigneurs et le pillage des terres.

On verra sans doute avec intérêt un échantillon du style de cette œuvre singulière:

"Voici la victoire; les portes du château s'ouvrent. Où est la pitié, où peut-elle être, lorsque les vainqueurs-mêmes ne l'espèrent pas et meurent dans leurs silence ou désespoir? Le massacre court de chambre en chambre, d'escalier en escalier, toujours acharné à sa proie. Devant lui, les cris et la terreur; derrière lui, un désert de sang. Il frappe, il frappe, il ne se arrête pas tant qu'un être humain est debout devant lui. Enfin, quand le dernier hurlement de mort s'est échappé avec le dernier flot de sang, il se fait une pause et un silence plus terrible et plus lugubres que le sauvage tumulte qui l'a précédé. On voit maintenant une foule triple de ceux dans les salons, l'épée convulsivement étreinte l'œil sombre, les dents serrées, cherchant à tuer. Les victimes manquent, et ce sont les morts que l'on égorge, faute de vivans; car la soif de sang a besoin même de relier des cadavres. Alors vient la crainte, plus affreuse à mesure qu'elle s'assouvit, plus ardente à mesure qu'elle brûle, oubliant tout, excepté sa frénésie, et ne achanné à boire les gouttes du sang répandu que par les torrens qu'elle verse. O mortre! tu es exécrée par plus terrible quand tu t'appelles justice! Dans le château, le mort règne, et plus le mort le silence. Mais le silence ne peut durer longtemps; car l'enfer, ce, une fois éveillé, ne veut plus s'arrêter; la fureur n'aime pas que le calme lui succède. Le calme, dans sa transparence, laisse voir au fond le crime; mais le désordre brouille et confond la conscience qui se noie dans les clameurs et s'étourdit dans les orgies. Les massacreurs, une fois leur fièvre de sang passée, veulent qu'une autre fièvre fasse encore bouillonner leurs veines. Dans la salle qui sent la poudre et qui est jonchée de cadavres, un banquet s'apprête: des mets nombreux, du vin, et toute ces liqueurs puissantes qui embrasent l'organisme humain. C'est ainsi que les cœurs qui faiblissent retrouvent de la force défiangent les scrupules de l'ame contre la frénésie de l'ivresse.

"Ne demandez pas s'il pourra vivre les vaincus, ne demandez pas si les vainqueurs tempèrent dans le sang, si la prière elle même n'éteint pas de pitié; la férocité épuise toutes ses ressources, toutes ses fureurs. Lentement le soleil descendit, rouge comme si une vapeur de sang l'est enveloppe. La vengeance s'essuya son épée, souriant de la voir si rouge, et maudissant les ténèbres qui l'empêchaient de tuer encore."

Quelle joie sauvage illumine cet hymne de vengeance et de meurtre! Et encore une fois, quelles souffrances horribles cache une société d'où s'échappent de tels cris de colère!

Les personnes suivantes ont été nommées par l'honorable T. H. McCALEB, juge de la Cour de District des Etats-Unis, commissaires d'après la loi sur les faillites:

W. J. VASON, THI. LAUVE, M. M. COHEN, LOUIS DUVIGNEAUD, pour la paroisse d'Orléans.

F DUOUÉ Jr., pour la paroisse Jefferson.

F. M. FARRAR, pour la paroisse Concordia.

ALFRED I. LOWRY, pour les paroisses Madison & Carroll.

POTTS, pour la paroisse d'Iberville.

GEORGE S. ODION, pour la paroisse de Lafourche.

E. P. ELLIS, pour les paroisses St-Tammany et Washington.

JOHN L. SHÉAFE, pour les paroisses d'Est et Ouest Feliciana et Ste Hélene.

JAMES BRUNOT, pour les paroisses d'Est et Ouest Baton Rouge.

GEORGE W. WATTERSTON pour la paroisse de Livingston.

REPUBLICAIN.—La Chambre des Représentans de la Louisiane s'est enfin hautement déclarée au sujet du déplorable système de répudiation adopté par plusieurs Etats de l'Union. M. Hunt, de la Nouvelle-Orléans, a introduit hier une résolution où la Chambre abjure toute pensée de répudiation, et proclame la sainteté des obligations contractées par l'Etat de la Louisiane. Cette résolution, que plusieurs membres ont appuyée de l'éloquence de leurs plus heureux jours, a été adoptée, on pourrait dire unanimement, car il n'y a eu qu'une seule voix dissidente, celle de M Creighton, des Attakapas. Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance de la Chambre des Représentans, où la résolution est rapportée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS

SENAT.

Séance de Lundi 7 février.

Le secrétaire transmet à la Chambre plusieurs bills d'une nature locale.

Sur motion de M. Walker, le Sénat prend en considération la résolution relative à l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens. Sur motion de M. Hirsch, l'élection est fixée à mercredi 9 du courant, à midi.

M. Scott, de Baton Rouge, au nom du comité, rapporte plusieurs bills comme dûment enrolés.

M. Hoa présente une pétition d'un de ses commettans, pour obtenir l'assistance de la Législature à l'exploitation d'une découverte faite sur un produit du pays. Renvoyés au comité des améliorations intérieures.

M. Bossier présente un rapport défavorable à la pétition du juri de police de la paroisse de Natchitoches.

M. Porche présente un rapport sur la pétition de MM. Eylar & Kenner, sur la destruction du coro.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat adopte un bill pour amender l'acte d'incorporation de l'Académie de Monticher.

M. De Clouet présente une pétition de plusieurs habitans de la paroisse Ste. Marie, pour faire changer l'époque des sessions de la Cour de District Renvoyée à un comité spécial, composé de MM. De Clouet, Sperryer et Duper.

M. Hoa, au nom d'un comité spécial, rapporte quelques amendemens sur les Séance, et demande sections du bill pour empêcher l'émigration dans l'Etat des personnes de couleur libres.

Sur motion, la discussion s'engage; plusieurs additions au bill sont adoptées, après de longs débats auxquels prennent part MM. Hoa, Downs, Sprrrow, De Clouet, Aumant et Hiriart.

L'heure avancée fait ajourner la considération du bill, et après que le secrétaire a transmis à la Chambre la résolution pour l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens, le Sénat s'ajourne au lendemain.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 7 février 1842.

M. Martin présente un mémoire de Samuel R. Rice, dont impression est ordonnée, et que l'on réfère à un comité particulier formé de MM. Martin, Deshiele et Creighton.

M. Voorhier, chef du comité des enrolemens, annonce comme dûment enrôlés les bills et résolutions suivantes. Une résolution relative aux subsides à demander au gouvernement fédéral pour pourvoir à la levée du plan général des terres publiques sises dans l'Etat de la Louisiane; une résolution autorisant le trésorier d'Etat à annuller la vente d'un certain esclave; un acte pour venir au secours de Jos. E. Andrews et d'autres résidant dans la paroisse de St. Landry; un pour incorporer le village de Bayou Sara.

Sur motion de M. Turner, et après dispensation des réglemens, la Chambre s'occupe du bill pour incorporer le village de Farmersville dans la paroisse de l'Union, lequel passe après avoir été lu une seconde et troisième fois.

M. Cerny introduit un bill relatif aux pilotes de la baie de l'Atchafalaya, lequel subit une première lecture.

Sur motion de M. Clark, la Chambre s'occupe du bill pour amender la charte de la Banque des Citoyens, lequel passe après avoir été lu une seconde et troisième fois.

M. Hunt, après dispense, introduit la résolution suivante:

Attendu que des attaques *réitérées* ont été faites publiquement depuis quelques *temps* au crédit américain concernant la bonne foi de la plupart des Etats de l'Union;

Qu'il soit en conséquence résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans &c., que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane se doit à elle même et à ceux qui ont eu confiance en la bonne foi de l'Etat, de déclarer qu'elle considère en sa dignité comme sacrée et inviolable, et que toute répudiation des obligations de l'Etat, est à son avis injuste et inconstitutionnelle, aussi bien que contraire à tout principe d'honneur, ne pouvant avoir d'autre résultat que de fausser la justice individuelle et de corrompre les mœurs du peuple.

M. Bayliss propose de déposer la résolution sur le bureau, sujette à l'appel de la Chambre.

M. Hunt s'oppose à cette motion, qui, dit-il, ne peut être approvée d'aucune raison solide.

M. Canon ne désirerait pas que l'on procédât avec tant d'irréflexion, et soutient que la Législature n'a pas le droit de passer une telle résolution.

M. Conrad, de la Nouvelle Orléans, dans un discours plein d'habileté, se déclare en faveur de l'adoption de la résolution.

M. Canon propose alors un amendement.

M. Hunt se lève et soumet à la Chambre quelques réflexions pleines d'à-propos au sujet de la sainteté des obligations que contracte un Etat, et lui ne bien que la Louisiane dont l'honneur est encore sans tache.

Le général Thomas prend à son tour la parole, et déclare que celui qui refuse de payer ses dettes n'est rien moins qu'un voleur, et que le fait d'un Etat est tout aussi sacrée que celle d'un individu.

MM. Conrad de Baton Rouge, et Morse se déclarent en faveur de la résolution. M. Morse propose d'en ajourner la considération à demain, à midi, puis il retire sa motion après quelques débats de peu d'intérêt, et la résolution finale, qui est vote en divisant comme suit: Oui, 31; Non, 1 [M. Creighton de Lafayette.]

Nota. Après un discours très remarquable de M. Clay en faveur de la loi des faillites, M. Benton a parlé longuement contre la même loi. Puis on est allé aux voix et le bill d'abrogation a été repoussé par 23 contre 22. (Voir les noms des votans dans nos colonnes.) Etaient absens MM. Preston, Mouton, Dixon, Bagby et Cuthbert, outre deux vacances du Tennessee.

On pense d'après ce vote que la proposition de M. Benton tendant à ajourner jusqu'au mois de juin la mise en vigueur de la loi des faillites, dans le but de la faire modifier, sera repoussée.

CHAMBRES DES REPRESENTANS.—La résolution ayant pour but de censurer M. J. Q. Adams pour avoir présenté une pétition demandant la dissolution de l'Union est encore en discussion. M. Marshall du Kentucky a parlé pour avec beaucoup de chaleur. M. Adams a répondu: il n'avait pas encore terminé son discours au départ du courrier.

Nous savons dans le *National Intelligencer* que l'honorable M. Mouton, sénateur de la Louisiane, s'est marié le 25 avec Mademoiselle Emma K. Gardner de Washington.

Nous trouvons dans un des derniers numéros de l'*Aurora*, de New-York, le portrait suivant de M. Barrow, qui se recommande surtout par sa vérité.

ALEXANDRE BARROW.—M. Barrow est le nouveau sénateur de la Louisiane. C'est un homme d'une noble prestance, grand, bien fait, aux membres athlétiques, au front large et carré, aux traits irréguliers mais marqués au coin d'une énergique virilité. Il est simple dans ses manières, et possède un caractère ferme et inflexible. Bien que je ne le connaisse pas encore autant que je le désirerais, je l'ai semblé reconnaître en lui un homme de talent. Il ne fera peut-être pas un brillant sénateur, mais il se rendra, sans contredit, *utile* par la grande portée de son esprit. M. Barrow est un homme essentiellement pratique, ennemi des vaines théories, et réglant toujours sa conduite sur les leçons de l'expérience: son coup-d'œil, en matière politique, est des plus justes, il est rare qu'il se laisse influencer par les préjugés de partis. Il ne parle pas beaucoup, ce n'est pas un orateur, mais quand il prend la parole sur un sujet quelconque, il va droit au but et ne garde bien de s'écarter un seul instant du terme auquel il veut atteindre. Ses arguments sont d'être sophistiqués, ne sont ni rusés ni qu'à la simple raison et au bon sens le plus ordinaire, deux choses trop souvent méconnues dans les discussions parlementaires.

L'honorable sénateur de la Louisiane appartient à l'une des familles les plus anciennes et les plus respectables du Sud, et figure lui-même au premier rang des riches propriétaires de l'Union. Il possède de nombreux esclaves qu'il traite avec une touchante humanité.

M. Barrow professe les doctrines whig. Il s'occupe plutôt des choses que des hommes, des principes que des utopies, de la prospérité publique que des exigences des factions. Il agit en tout avec la plus grande indépendance. M. Barrow n'a que quarante deux ans, et paraît beaucoup plus jeune qu'il l'est.

Nous traduisons la petite anectode suivante du *Louisville Journal*:

Une Heroine.—L'une des *Aldes* les plus accomplies de Louisville, dormait il y a quelques soirs, dans le même appartement que Mme. Truston, quand elle fut réveillée en sursaut. C'était une heure assez avancée de la nuit. Se levant tout-à-coup sur son séant, et regardant autour d'elle, elle aperçut à la fenêtre voisine, un homme, un filou, peut-être, qui s'apprêtait à lever les chassis. Elle se jeta d'un seul bond à la fenêtre en lit, et lui intima l'ordre de se retirer. Il hesita un instant; puis voyant qu'il n'y avait que deux femmes dans l'appartement, il contracta ses sourcils, à la façon des héros de melodrames, et fit un mouvement pour s'y clancer. Ce voyant, la jeune femme saisit un grand pistolet d'arçon qui se trouvait par hazard sur la table de nuit, l'arma, et visant hardiment notre voleur, lui déclara qu'elle lui brulerait la cervelle, s'il persistait à vouloir s'introduire chez elle. L'individu a qui cette menace était faite, un bien, par la petite mine meurtrière de Mlle. [illegible], qu'elle était bien capable d'exécuter ce qu'elle disait. Il se hâta donc d'enlever quelques hardes qui étaient éparses sur le dossier d'une chaise, à portée de la main, et s'enfuit précipitamment. La jeune fille a déclaré plus tard qu'elle eût certainement fait feu, si elle avait été assurée que le pistolet fût chargé; mais dans le doute, elle crut qu'il serait plus prudent d'en effrayer seulement l'envahisseur nocturne.

Le sac aux lettres du steam ship *Britannia*, dans son dernier voyage travaillique de Liverpool à New-York, en contenait 25,000.

—Le Rhode-Island est décolé par le typhus et la fièvre cucurbitine.

—Les membres de la Législature de la Virginie ne doivent désormais recevoir que deux dollars par jour.

—L'*Army and Navy Chronicle* publie les quelques lignes suivantes: —Le bruit court parmi nos marins qu'il sera prochainement soumis au Sénat de nouvelles nominations à des grades supérieurs. On n'a trouvé, il paraît, qu'avec beaucoup de peine, un nombre suffisant d'officiers pour faire le service des navires qui ont pris dernièrement la mer. L'escadre d'observation manque de marins, et les cadres de ses officiers sont incomplets. Tous les lieutenans et élèves rugiens, qui se portent bien, sont en activité de service. Il est indispensable que l'on fasse de nouvelles promotions à ces deux grades en particulier, si l'on désire que nos vaisseaux ne restent pas inactifs dans nos ports.

La Virginie et la marine américaine.—S'il y a un Etat dans l'Union qui doive être fier de notre marine, dit le *Boston Transcrip*, c'est la Virginie. Le Président des Etats-Unis qui est *ex-officio* commandant en chef de notre armée de terre et de nos forces navales, est un Virginien; le secrétaire de la marine est un Virginien; le président de *Navy Board* est un Virginien; le chef des employés du département de la Marine est un Virginien; le commodore de l'escadre de la Méditerranée est un Virginien; le commodore de l'escadre des Indes occidentales est un Virginien; et le commandant de la frégate Columbia, l'un des bâtimens composant l'escadre destinée à la protection de nos côtes, est un Virginien. C'est assez de gloire pour un Etat.

Nous lisons dans le *Canadien* du 17 janvier:

Au lieu que Sir Charles Bagot donne le 12 à Lingston, le conseil de ville lui présenta une adresse lui promettant son appui cordial dans toutes les mesures qui tendraient à "*l'établissement d'institution britanniques*" et à la permanence de l'union avec la Grande-Bretagne.

On a remarqué que son excellence dans sa réponse affecte de ne pas faire écho à la partie en italiques, qui aurait pu paraître à l'Etat plus ou moins contraire aux institutions du Bas-Canada. "Je m'efforcerai, dit Son Excellence, de suivre la marche qui jusqu'à présent a tout contribuer au bien être de tous les *sujets de Sa Majesté* et à la permanence des liens qui unissent cette portion des Etats de sa Majesté à la métropole."

La sœur du Président Tyler, qui résidait dans un Etat de l'Ouest, est morte il y a quelques jours.

ETATS-UNIS ET CANADA.—Il a été perçu à Kingston, dans l'année 1841, au-delà de $32,000, provenant des droits sur les sucres soumis aux marchandises importées des Etats-Unis. C'est plus du double du montant perçu en 1840. Le commerce entre le Canada et l'Union américaine prend tous les jours une nouvelle extension.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Nous donons à la politesse du capitaine Wright, commandant le steamship New-York, des journaux du Texas: les dernières dates de Galveston sont du 5 du courant.

Le *Civilian and Galveston Gazette* du 5, contient les passages suivans:

Extrait d'une lettre reçue par le colonel Rhodes, Consul des E.-U. à Galveston, datée de

Freeville, le 5 décembre 1841.

Le colonel Cook et plus de 90 prisonniers sont arrivés ici le 1er. du courant, après 63 jours de marche, ils partiront pour Mexico le 5 à environ 20 journées de route.

Ils ont beaucoup souffert, particulièrement de New-Mexico à Chihuahua. La distance qui sépare ces deux pays est de 200 lieues, ils ont été humainement traités, mais la plus grande partie des pays qu'ils ont traversés sont peu peuplés. Le temps a été constamment froid et pluvieux, ils étaient dénués d'habits et de souliers.

Ici les prisonniers ont été bien accueillis: on a immédiatement ouvert, en leur faveur, une souscription qui a produit environ $400. On a aussi apporté pour eux une grande quantité de vêtemens et de souliers. J'ai donné en surplus de la souscription $50 au colonel Cook, et $50 pour les autres officiers. Je regrette bien vivement de n'avoir pu faire davantage pour ces braves soldats. Le chemin du Mexique est meilleur que celui par lequel ils ont été conduits. Le gouvernement a donné des ordres pour que les prisonniers soient traités avec égard et bonté. M.S. Lubbock prie le consul Rhodes d'assurer son frère qu'il est en bonne santé.

Du 10 janvier 12.

J'attendais des lettres des prisonniers pour les expédier avec la mienne, mais je ne les ai pas encore.

Les prisonniers sont arrivés après deux jours à Zacatecas et l'on m'a dit qu'une souscription en leur faveur avait produit $1000.

Une lettre de Natal en date du 18 janvier, reçue à Galveston et retardé du navire Austin, dit que pendant que le commodore Moore était à Mérida, le lieutenant commandant le bâtiment reçut la nouvelle de la réunion du Yucatan au gouvernement central. Cet officier craignant que le commodore fut retenu prisonnier à Jerre, s'empara des commissaires du Yucatan, et décida de les retenir en otage jusqu'à ce que le commodore mais qui de temps après il en vint lui-même de ce dernier lui annonçant qu'il serait de retour à son bord avant deux jours. Les commissionnaires furent alors relâchés. Parmi eux se trouvaient les généraux Lemos et Anaya qui sont deux hommes fédéralistes.

Nous annonces invitées par J. A. BEARD & Co à dire que la vente de cale annoncée comme devant avoir lieu le onze du courant, aura positivement lieu ce jour.

8 f [Voir les avis d'encan.]

Nous sommes invités à appeler l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur une vente d'habillements, bottes, bottequins, etc. etc. qui aura lieu à l'encan, sous la vente, par J. A. Beard & Co, à 10 heures et demie, ce matin, à la Bourse d'Encan, rue du Camp.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 8 février

EXPEDIES

Navire Hanover, Martin, Trouisiane.

Navire Hopewell, Johnson, Philadelphie, M. Mars Navire Columbiana, Barker, Hartre, Cuthier & Navire Courtenay, Brown, Liverpool.

Kennedy, Burel & co.

Barque Florence, Dickar, New York, S. & J. P. Whitney

Brick Hyder Ali, Derrick, New York, S. Taylor

Goelette Wm. Bryan, Handley, Vera Cruz, Goelette La Creole, Sicard, St Pierre, (Martinique) Goelette Pelican, Lewis, Pensacole, T. C. Bartlett

Goelette Josephine, Robinson, Norfolk et Richmond, J. B. Bailey

ARRIVES

Bateau le remorque Panther, Boston, des parages ayant remorqué un navire navires Bretagne et Italie, de retour du navire Tabasqueno Libre.

Bateau de remorque Tigre, Barnell, des passes ayant mis en mer navire Warsaw, et bateau Renown, de retour avec navire Florence.

Navire Florence, Cushing, Rio Janeiro

Brick Tabasqueno Libre, Barnard, Tabasco.

Navire vapeur Neptune, Cepel, Tampico.

Steamer Telegraph, Harkins, St Louis.

" Walnut Hills, Mosby, Yazoo City.

" Cumberland, Shaw, Nashville.

" Magnolia, Glover, from Vicksburg.

" Angora, Sellers, Bayou Sara.

" Champion, Verbraph, Louisville.

" Georgia, Littleton, Lafourche.

" Ohio Belle, McClain, Cincinnati.

" Princess, Sandford, Natchez.

" Baton Rouge, Walsworth, Vicksburg.

MEMORANDA

New York, 26 janv—Arrivé, navire Garonne, Sagory de la Nelle. Orléans.

Charleston, 24 janv—expédié, navire Rose, Tucker, pour la N. Orléans.

Philadelphie, 29 janv, Expédié, navire Walter, Christianson.

DERNIERES DATES.

New York	janv 26
Boston	janv 26
Philadelphie	janv 28
Washington	janv 28
Baltimore	janv 28
Charleston	fev 1
Vera-Cruz	janv 14
Tampico	janv 20
Mexico	janv 18
Liverpool	janv 4
Paris	janv 4
Havre	janv 4
Bordeaux	janv 26
Madrid	janv 20
Cadiz	janv 20
Havane	janv 20
Houston	fev 4

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan 3

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS

Le 7 Février 1842.

A L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution tenue le 3 janvier dernier, les personnes suivantes ont été choisies pour servir pour l'année courante, savoir:

James H. Caldwell, W. J. McLean, James Robb, Sanderson Robert, J. N. Hawthorn, W. C. Baker, R. Vertman, N. D. Chamberlin, J. P. Whitney, J. Bayard, T. C. Magofin.

Et une assemblée de la direction tenue ce jour, M. James H. Caldwell, a été élu Président pour l'année courante.

8 fev—3 Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1842.

EN vertu d'une résolution de la direction, les actionnaires de cette Banque sont notifiés d'avoir à faire connaître, par écrit, à la direction, jusqu'au 21 courant, leur adhésion à l'acte intitulé: "Acte pour faire revivre les chartes des diverses Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets," approuvé le public ce jour dans l'Abeille, gazette officielle de l'Etat, ou leur refus de l'accepter.

8 fev Caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N. ORLEANS.

Une assemblée des actionnaires de cette Banque est par le présent convoquée pour avoir lieu à la Banque le lier mars prochain, à l'effet de prendre telles mesures qui seront jugées nécessaires relativement à une loi récente de cet Etat intitulé "Un acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets," approuvée par le Gouverneur le 5 du courant.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

8fev GEO. O. HALL, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. 5 février 1842—Charles Rogers vs ses créanciers et ses créanciers vs Charles Royer & Victor Labatut. Sur motion de L. Janin avocat d'avoir et sur l'enregistrement du table ou définitif de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers dûdit insolvable soient avertis de délivrer dans les dix jours qui suivront la première publication du présent ordre, les motifs s'ils en ont, pour lesquels ledit tableau définitif se trouve par contre, et homologué; que, faute de produits conformement audit tableau et le syndic déchargé de toutes responsabilité.

Extrait des minutes, bureau du greffier, Le 8 février 1842.

8 fev—3 (fev 10) Greffier.

EAU de vie de Champagne—4 1/2 pipes 1816 vendre par

8 f NORCROSS & FORDICK, 60 Gravier.

PAR LE REGISTER

SUCCESSION de S. Jenkins, b. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, onze février 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, Etat de la Louisiane en date du 7 février 1842. Il sera vendu pour le compte de la succession de S. Jenkins b. c. l.

Un nègre âgé d'environ 45 ans, ayant perdu une jambe.

Conditions: comptant.

W. F. DUPLESSIS,

8 fev Régister des Testamens.

SUCCESSION d'Alexandre Milne Sour—Vente par le Register des Testaments—Mardi huit février 1842—à une heure P. M., à la Bourse de la Cité rue St Louis entre les rues Royale et Chartres—en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1841, et signé le 16 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession d'Alexandre Milne Sour, les propriétés foncières, ci après décrites, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les numéros un à douze, sur un plan levé par L. Brin, arpenteur général, en date du 27 juillet 1841, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sont contigus, et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face à la rue de la Victoire sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Les lots numéros sept, huit et neuf sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de quatre vingt pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro dix est contigu au lot numéro neuf et mesure vingt-cinq pieds de face à la rue de la Victoire, quatre vingt pieds de face à la rue des Champs-Elysées et quatre-vingt pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro onze, mesure anglaise, le dit lot numéro dix formant Percepteur des rues de la Victoire et des Champs Elysées; en outre les améliorations.

Le lot numéro onze et douze sont contigus et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent deux pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Terre lots de terre situés au faubourg Trème, désignés par les numéros un à treize, sur un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, en date du 27 juillet 1841, lesquels ont les dimensions suivantes, savoir:

Le lot numéro un, mesure trente-quatre pieds de face à l'avenue Carondelet, trente-trois pieds onze pouces sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, quarante-trois pieds trois pouces de face à la rue du Bassin, et trente-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro un du lot numéro deux, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro deux mesure trente-quatre pieds de face à l'avenue Carondelet, trente-trois pieds onze pouces sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, quarante-huit pieds six pouces de face à la rue du Bassin, et trente-cinq pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro deux du lot numéro trois, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro trois mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante-trois pieds, deux pouces de face à la rue St. Claude, et cinquante pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro trois du lot numéro quatre, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro quatre mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante trois pieds, deux pouces de face à la rue St. Claude, et cinquante pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro quatre du lot numéro trois, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro cinq mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante-sept pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue St. Claude et cinquante-sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro cinq du lot numéro six, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro six mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-sept pieds, un pouce et six lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro six du lot numéro cinq, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro sept mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-sept pieds, un pouce et six lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro sept du lot numéro six, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro huit mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-sept pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro huit du lot numéro sept, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro neuf mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-huit pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro neuf du lot numéro huit, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro dix mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-huit pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro dix du lot numéro neuf, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro onze mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-huit pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro onze du lot numéro dix, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-huit pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro douze du lot numéro onze, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro trois mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante-trois pieds, deux pouces de face à la rue St. Claude, et cinquante pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro trois du lot numéro quatre, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro quatre mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante trois pieds, deux pouces de face à la rue St. Claude, et cinquante pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro quatre du lot numéro trois, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot numéro cinq mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante-sept pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue St. Claude et cinquante-sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro cinq du lot numéro six, mes